

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juillet 2015 : le marché de l'utilitaire rechute lourdement

En juillet 2015, 10 452 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 1,0 % par rapport à juillet 2014. Il s'agit de la douzième diminution au cours des quinze derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en repli de 2,8 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 3,6 %, ont représenté 58 % des immatriculations du mois de juillet. La progression a principalement concerné les motorisations essence (+ 10 %), hybride (+ 40 %) et électrique (+ 100 %). La baisse des ventes de voitures diesel s'est poursuivie (- 3 % en juillet, - 9 % sur un an).

Après avoir rebondi de 12 % en juin, le segment des véhicules destinés aux transports de marchandises a fortement décliné en juillet (- 29 %). Cette diminution, la plus importante depuis plus de six ans, a touché les cinq catégories de véhicules qui le composent (camionnettes, camions, tracteurs routiers, semi-remorques et remorques lourdes).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2015

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 318	1 111	484	978	1 192	6 083
Cyclomoteur	261	177	25	98	196	757
Motocycle	263	120	54	136	126	699
Voiturette	17	12	7	7	22	65
Remorque légère et caravane	154	97	39	86	77	453
VASP léger	162	69	28	48	123	430
Autobus et autocar	21	11	1	-	-	33
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	502	198	78	134	194	1 106
Camion	13	15	8	12	12	60
Tracteur routier	30	32	17	20	15	114
Semi-remorque	24	30	22	5	16	97
Remorque lourde	2	2	5	2	8	19
VASP lourd	6	4	3	6	4	23
Tracteur agricole	46	69	39	31	51	236
Engin agricole (autre que tracteur)	61	70	60	31	55	277
Ensemble	3 880	2 017	870	1 594	2 091	10 452

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En juillet 2015, 6 083 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à juillet 2014, légèrement plus élevée que celle observée en France métropolitaine (+ 2,5 %).

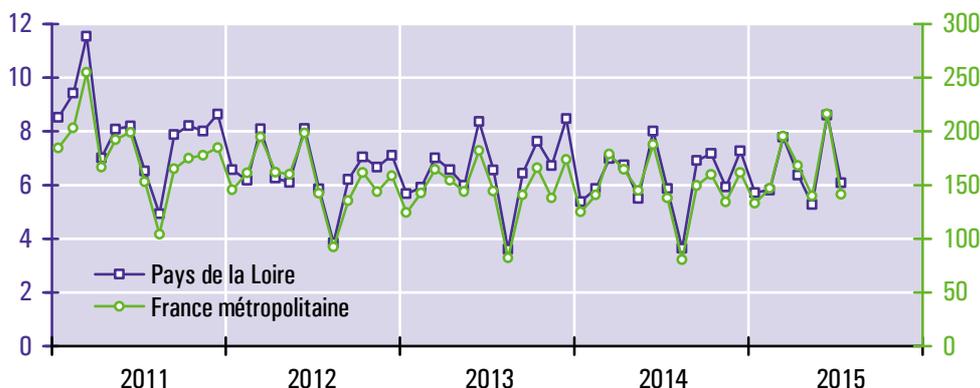
En raison de l'accroissement de la fiscalité sur le gazole et de la mise en évidence des conséquences sanitaires de l'exposition à ce carburant, les ventes de voitures équipées de moteurs diesel ont continué de reculer (- 3,0 % par rapport à juillet 2014, - 8,9 % en cumul annuel). Leurs achats sont à 54 % l'apanage des personnes morales, contre seulement 21 % pour les modèles essence.

Le repli du gazole a profité aux autres motorisations. Les immatriculations de voitures essence ont ainsi bondi de 10 % par rapport à juillet 2014.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau bonus écologique qui permet, moyennant la mise au rebut d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1^{er} janvier 2001, de bénéficier d'une aide de 10 000 euros à l'achat d'un véhicule électrique et de 6 500 euros à l'achat d'un modèle hybride rechargeable, les ventes de ces voitures propres ont fortement augmenté (+ 50 % par rapport à juillet 2014).

La progression la plus élevée a concerné les voitures électriques dont les ventes ont doublé le mois dernier. Les immatriculations de modèles hybrides se sont accrues dans une moindre mesure (+ 40 % par rapport à juillet 2014) mais il s'agit néanmoins de leur cinquième croissance consécutive supérieure à 30 %.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

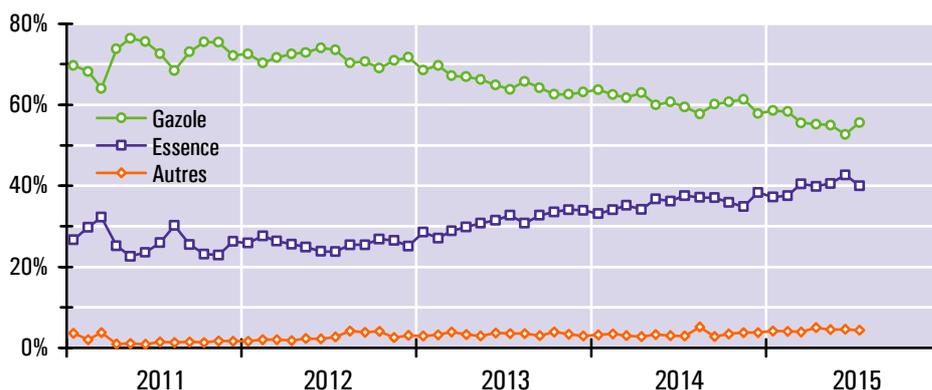
	Juillet 2015			Août 2014 à juillet 2015		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 318	38 %	- 3 %	28 737	38 %	- 7 %
Maine-et-Loire (49)	1 111	18 %	+ 4 %	14 563	19 %	+ 4 %
Mayenne (53)	484	8 %	+ 13 %	5 841	8 %	+ 2 %
Sarthe (72)	978	16 %	+ 11 %	12 101	16 %	- 0 %
Vendée (85)	1 192	20 %	+ 7 %	15 334	20 %	+ 5 %
Gazole	3 386	56 %	- 3 %	43 857	57 %	- 9 %
Essence	2 434	40 %	+ 10 %	29 594	39 %	+ 11 %
Hybride	203	3,3 %	+ 40 %	2 388	3,1 %	+ 11 %
Électricité	58	1,0 %	+ 100 %	728	1,0 %	+ 136 %
Autres motorisations	2	0,0 %	+ 100 %	9	0,0 %	0 %
Personnes morales	2 420	40 %	+ 5 %	29 548	39 %	- 3 %
Personnes physiques	3 663	60 %	+ 3 %	47 028	61 %	+ 1 %
Ensemble	6 083	100 %	+ 4 %	76 576	100 %	- 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juillet 2015 et celles de juillet 2014

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

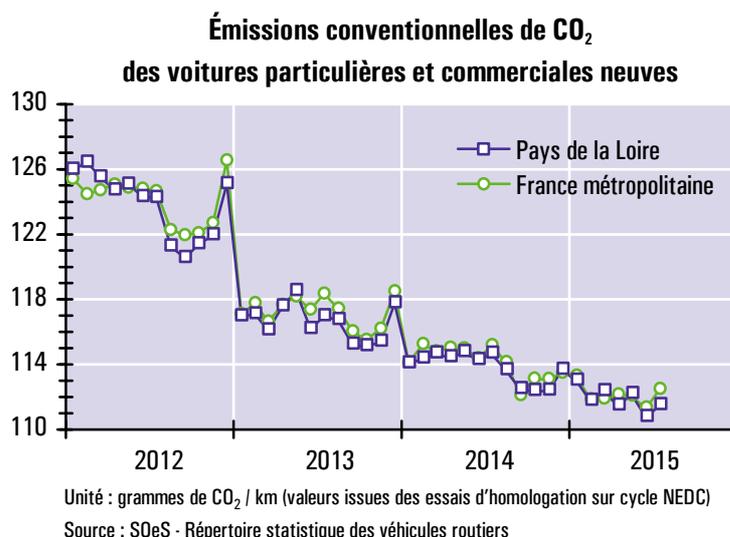
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juin 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,7 grammes par kilomètre, soit une diminution de 3,1 % par rapport à juin 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

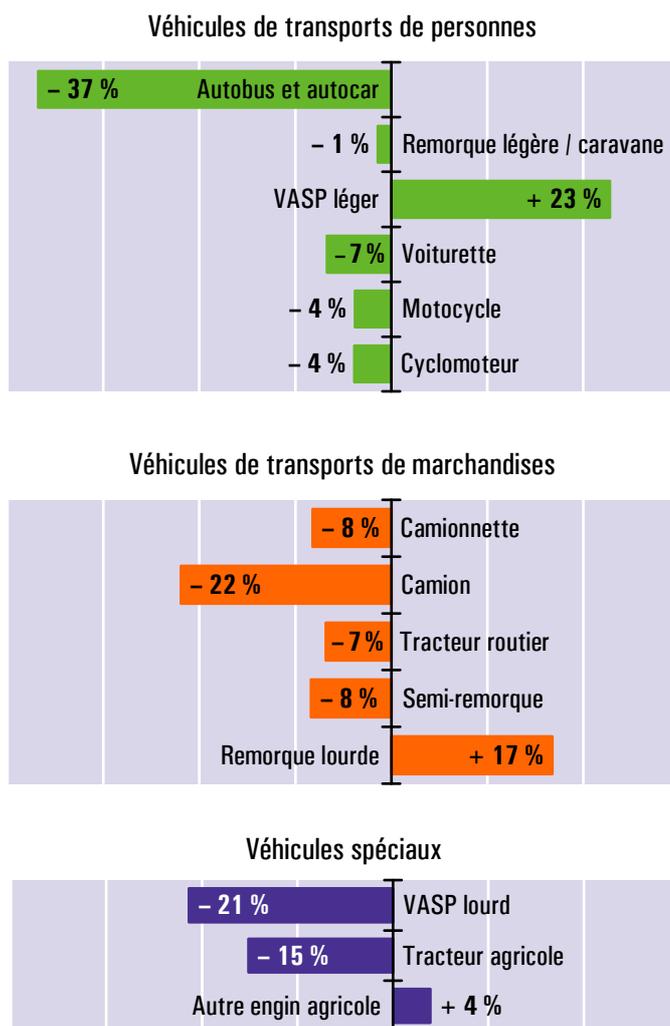
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de juillet ont été dynamiques mais ne sont pas parvenues à compenser le repli de l'automne et de l'hiver derniers. Ainsi, en cumul annuel, à l'exception des VASP (véhicules automoteurs spécialisés) légers, aucune des catégories n'a échappé au recul des ventes. 430 VASP légers neufs ont été immatriculés en juillet (+ 130 % par rapport au même mois de 2014), soit le niveau le plus élevé depuis juin 2011.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises se sont brutalement affaiblies en juillet (- 29 % après + 12 % en juin). Les catégories de véhicules les plus concernées par cette baisse, la plus importante depuis avril 2009, ont été les remorques lourdes (- 32 %), les camionnettes (- 31 %) et les camions (- 24 %). Après cinq mois de fortes hausses, les ventes de tracteurs routiers neufs se sont repliées de 5 %.

Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations de VASP lourds s'est détérioré en raison des faibles ventes de juillet. Le marché des tracteurs agricoles est toujours en retrait (- 21 % sur un an) mais s'est stabilisé en juillet (+ 2 %).

Évolution en année glissante* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2014 à juillet 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2013 à juillet 2014)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015